



Qu'est-ce que le droit de dire NON ?

Pourquoi les communautés disent-elles NON ?

Dans toute l'Afrique, les communautés s'organisent pour mettre fin aux grandes activités extractives destructrices. Elles disent NON aux méga-barrages hydroélectriques, aux plantations alimentaires industrielles et à la pêche à grande échelle, à l'extraction de combustibles fossiles, aux fausses solutions technologiques au changement climatique (telles que la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD) ou la capture du carbone dans le sol) et aux infrastructures telles que les routes, les chemins de fer, les oléoducs et les ports. Les femmes jouent un rôle primordial dans de nombreuses résistances parce qu'elles ont le plus à perdre.

Cette approche destructrice dominante du « développement » repose sur l'exploitation à grande échelle des ressources naturelles, qui est une cause majeure de la crise climatique croissante, détruit les moyens de subsistance des populations, pollue l'eau et l'air, provoque des problèmes de santé et accroît la violence entre les personnes.

Voir la Fiche d'information 2 pour plus d'informations sur le système économique et social auquel les gens disent NON.

Comment définir le droit de dire NON ?

Le droit de dire NON est un appel lancé par les communautés pour le droit à une vie bonne et décente, à la santé et au bien-être, au contrôle des semences et au respect des droits fonciers collectifs, au droit de vivre une relation d'interdépendance bienveillante avec la nature, au droit d'être libre de toute forme de violence et de bénéficier des services publics et sociaux. Il s'agit d'un NON à un système économique destructeur qui nuit aux personnes, à la terre et à la nature afin que de puissantes entreprises puissent en tirer profit.

Lorsque les communautés disent NON, elles défendent la nature et leur dépendance quotidienne à l'égard de différentes espèces de plantes, de poissons, d'animaux et d'insectes pour leur survie même. Dans leur résistance à la destruction de la nature, les communautés autochtones et





traditionnelles et les groupes qui s'identifient eux-mêmes parlent au nom de la nature « sans voix » et la protègent.

Le droit de dire NON défend la prise de décision par les communautés. Dire NON soutient le droit des communautés à prendre des décisions sur leur propre avenir. Dans le même temps, dire NON remet en cause le pouvoir des entreprises et des gouvernements qui confisquent les terres et les ressources d'une communauté.

Ce droit naît de la résistance et il s'agit donc essentiellement du POUVOIR et d'un défi lancé à ceux qui détiennent et utilisent le pouvoir de manière destructive. Dire NON remet en cause les systèmes de pouvoir et revendique le droit des communautés à définir leurs propres intérêts et leur propre avenir.

Lorsque les communautés et les groupes défendent la nature contre les grands projets qui détruisent les espèces et les personnes, ils défendent le droit des générations futures à exister, à créer une famille et à construire une communauté. Si l'on ne met pas un terme à ce modèle de développement dominant, le cycle de la vie sera détruit, car les espèces disparaîtront, des territoires entiers deviendront inhabitables et les gens ne disposeront pas de la nourriture, de l'eau, des abris et de la sécurité dont ils ont besoin pour survivre et se reproduire.

Le droit de dire NON est mené depuis la base par des mouvements et des communautés qui se rassemblent pour insister sur leur droit de prendre des décisions et de contrôler leur développement. Leurs luttes peuvent ne pas être immédiatement éclairées par l'idée d'un droit légiféré. Leur lutte

est fondée sur la juste notion qu'ils ont le droit d'exister. Tactiquement, la communauté ou le groupe sera soutenu pour revendiquer son **droit de dire NON** en s'appuyant sur les droits existants à la terre, aux modes coutumiers de prise de décision, à la protection de la biodiversité comme base du **droit de dire NON**. Même si le droit est légiféré, il est gagné par des personnes en résistance qui le revendiquent.

Le **droit de dire NON** s'appuie sur des outils et instruments locaux, nationaux, régionaux et internationaux, tels que les règlements locaux, la législation nationale, les cadres et protocoles régionaux et internationaux relatifs aux droits de l'homme, les précédents juridiques et le droit coutumier ou traditionnel. Le **droit de dire NON** s'appuie sur le consentement libre, informé et préalable (CLIP), qui reconnaît la participation des communautés ou des groupes à la prise de décision concernant leurs terres et qui est inclus dans certaines lois nationales et des protocoles sous-régionaux ou africains. **Voir la Fiche d'information 3 pour savoir où se situe le droit de dire NON.**

Lorsque les communautés et les groupes disent NON à l'exploitation à grande échelle des ressources naturelles, ils disent OUI à une idée différente du développement. Elles défendent ce qu'elles possèdent et leur mode de vie : leur terre et leur histoire, leur façon de produire et d'échanger, leur vie sociale et leur communauté, ainsi que la nature dont leur vie dépend. Mais leur OUI va au-delà de ce qu'elles ont maintenant, pour rêver de ce qu'elles souhaitent pour leur famille et communauté. **Voir la fiche d'information 5 sur le OUI : l'alternative de développement.**

« Dans leur résistance à la destruction de la nature, les communautés autochtones et traditionnelles et les groupes qui s'identifient eux-mêmes parlent au nom de la nature « sans voix » et la protègent. »

Le **droit de dire NON** est EN FAVEUR du droit des filles et des femmes à participer à la prise de décision concernant un projet qui les touchera le plus. Dans la plupart des communautés, les femmes sont censées s'occuper de la famille. Cela signifie qu'elles doivent cultiver et mettre de la nourriture sur la table, fournir de l'énergie et de l'eau, et s'occuper des jeunes et des malades. Les femmes ne sont pas nées pour effectuer ce travail, mais la société leur confie ces responsabilités. En raison de ces rôles, ce sont les femmes qui sont en première ligne des dommages causés par les projets d'extraction. Leur voix dans la prise de décision est très importante si nous voulons vivre dans un monde juste et équitable.

Comme le CLIP, le droit de dire NON est défini par les quatre caractéristiques suivantes (et une cinquième) :

- **CONSENTEMENT** - La communauté ou le groupe prend une décision collective selon ses normes traditionnelles, coutumières ou de groupe pour accorder ou refuser l'approbation du projet.
- **LIBRE** - Le consentement est donné ou refusé sans pression ni menace.
- **INFORMÉ** - Le consentement est donné ou refusé après que la communauté / le groupe a reçu en temps utile toutes les informations pertinentes et appropriées dont ils ont besoin pour prendre une décision en toute connaissance de cause.
- **PRÉALABLE** - Le consentement est donné avant que le projet ne puisse commencer.
- **CONTINU** - Si, à n'importe quel stade, la communauté ou le groupe décide que le projet n'a pas tenu ses promesses ou que des impacts négatifs surgissent qui n'ont jamais été envisagés, il peut retirer son consentement.

Pourquoi le droit de dire NON est-il si important ?

De nombreuses communautés en Afrique résistent aux grands projets et disent NON. C'est leur langage de résistance qui se développe de bas en haut. C'est le pouvoir du **droit de dire NON**.

Le **droit de dire NON** rassemble des communautés et des mouvements qui résistent à différents types de projets qui menacent leur vie et leurs moyens de subsistance. C'est un réseau qui peut relier les luttes et créer de puissants mouvements de changement.

Le droit de la communauté à consentir peut saper l'énorme pouvoir mondial que les entreprises ont construit et faire reculer le rythme de dépossession des terres, des ressources et des moyens de subsistance des populations. Le **droit de dire NON** est essentiel pour faire face aux inégalités de pouvoir entre les communautés, d'une part, et les entreprises puissantes et le pouvoir de l'État, d'autre part.

Un système économique valorisant le profit au détriment de la vie (des personnes et de la nature) s'est infiltré dans presque tous les endroits du monde. Le **droit de dire NON** est une barrière puissante contre ce système. Il défend la terre, la vie et la nature. Il s'agit en outre d'une étape importante pour inverser les avantages qui profitent à une minorité. Il recherche une société qui fonctionne pour tous, pour nous dans le moment présent et pour le droit à l'existence des générations futures.





Remarque : Une partie du texte de cette fiche d'information est tirée d'une note conceptuelle non publiée élaborée par un collectif d'organisations, dont Alternative Information and Development Centre (AIDC), Southern African Rural Women's Assembly (RWA), Southern African Green Revolutionary Council (SAGRC), WoMin, et Trust for Community Outreach and Education (TCOE). Avec les remerciements du collectif.

Cette fiche est l'une des six fiches d'information sur le droit de dire NON :

Fiche d'information 1 :

Qu'est-ce que le droit de dire NON ?

Fiche d'information 2 :

Le système économique destructeur auquel les communautés disent NON

Fiche d'information 3 :

Lois et instruments sur lesquels les communautés peuvent s'appuyer pour soutenir leur droit de dire NON

Fiche d'information 4 :

Pourquoi le droit de dire NON est-il une question de droits des femmes ?

Fiche d'information 5 :

Les communautés disent OUI au droit à la prise de décision communautaire et au droit à un développement qui soutient la vie

Fiche d'information 6 :

Gérer les risques lorsqu'on revendique le droit de dire NON



womin

Adresse physique :

Bureau 902, étage 9, Southpoint Corner,
87 De Korte Street, Johannesburg, 2001

Téléphone : +27 11 339 1024

Courriel : info@womin.org.za